

REGLEMENT PARTICULIER

TOURNOI NATIONAL PAR ÉQUIPES « THE SCOOP 3.0 » 22 & 23 AVRIL 2023

Article 1

Le tournoi organisé par le Badminton Olympique de Pernes est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro : **2200187**.

Le tournoi « **The SCOOP 3.0** » est une compétition officielle homologuée qui sera donc comptabilisée dans le CPPH des participants.

Article 2

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et le règlement général des compétitions.

Article 3

Tout joueur devra avoir sa licence en règle pour la saison 2022/2023 à la **date limite d'inscription fixée au 7 Avril 2023**.

Article 4

La compétition est un tournoi par équipes. Les rencontres se dérouleront sur 4 matchs selon le schéma suivant :

1 double Homme

1 double Dame

1 double mixte 1

1 double mixte 2

Les matchs se joueront les uns à la suite (selon l'ordre indiqué ci-dessus), et non en simultanés.

Chaque joueur ne pourra jouer que 2 matchs maximum par rencontre.

Article 5

Le tournoi est ouvert aux catégories Cadets, Juniors, Vétérans.

Les minimes classés au minimum R6 dans une des catégorie Double Homme, Double Dame ou Double mixte pourront également y participer (uniquement dans le(s) tableau(x) où ils sont R6)

Chaque équipe doit être composée au minimum de 2 hommes et 2 femmes et au maximum de 4 hommes et 4 femmes.

Les équipes peuvent être composées de joueurs et joueuses de clubs différents.

Il n'y a pas de limite d'intervalle de classement entre les joueurs d'une même équipe.

Un(e) participant(e) ne peut être inscrit que dans une seule équipe.

Les classements autorisés dans les catégories de double et de mixte sont de N3 à NC.

Un(e) participant(e) dont le classement est supérieur à N3 dans une catégorie, mais pas dans une autre pourra participer à la compétition, mais ne pourra disputer que des matchs dans les catégories autorisées. Par exemple, un joueur classé N3 en double hommes, et N2, en mixte, ne pourra jouer qu'en double hommes.

Chaque équipe doit désigner lors de son inscription un(e) capitaine. Seul le/la capitaine sera apte à poser réclamation auprès de la table de marque ou du juge arbitre.

Chaque équipe devra choisir un nom d'équipe. Celui-ci pourra être humoristique, mais en aucun cas insultant ou déplacé. Le comité organisateur se réserve le droit de valider ou invalider le nom d'une équipe.

Article 6

Les équipes seront réparties dans 6 séries.

Le meilleur classement de double ou mixte parmi tous les joueurs de l'équipe déterminera la série dans laquelle sera affectée l'équipe.

Exemple : si le meilleur joueur/joueuse de l'équipe en double ou mixte a un classement R5, l'équipe sera alors enregistrée en classement R5.

Une fois le classement d'une équipe déterminé (voir ci-dessus), on sait sur quelle journée elle participera.

Les équipes classées de N3 à D7 joueront le samedi, fin de la compétition le samedi soir.

Les équipes classées de D8 à NC joueront le dimanche, fin de la compétition le dimanche soir.

Sur chaque journée, les équipes seront réparties suivant 3 séries en fonction de leur classement/valeur, soit 6 séries en tout sur les deux jours.

Modalité de calcul de la valeur d'une équipe :

On additionne les points des meilleurs garçons en double homme, des deux meilleurs garçons en mixte, des deux meilleures filles en double dame et des deux meilleures filles en double mixte, selon le barème de points ci-dessous :

Classement du joueur	N3	R4	R5	R6	D7	D8	D9	P10	P11	P12	NC
Points attribués	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0

Exemple :

Pour une équipe de 3 garçons et 3 filles :

Classements (H) : Joueur A (R6/D8/D9) | Joueur B (R6/**R6/D7**) | Joueur C (D9/**D7/R5**)

Classements (F) : Joueuse A (P10/**D7/D7**) | Joueuse B (R4/**R6/R5**) | Joueuse C (D8/D8/**R6**)

Nous prenons donc les classements des 2 meilleurs garçons en double homme (R6 et D7), les 2 meilleurs garçons en double mixte (R5 et D7), les 2 meilleures filles en double dame (R6 et D7) et enfin les 2 meilleures filles en double mixte (R5 et R6).

La valeur de cette équipe sera donc : **R6** (7) + **D7** (6) + **R5** (8) + **D7** (6) + **R6** (7) + **D7** (6) + **R5** (8) + **R6** (7) = 55 pts.

Au plus la valeur calculée est grande, au mieux l'équipe est classée.

La valeur de chaque équipe ainsi calculée permettra également d'établir les têtes de série dans chaque série.

En cas d'un faible nombre d'inscrits, ou afin de garantir l'équilibre des niveaux dans chaque série, le comité organisateur se réserve le droit d'annuler une série, de regrouper deux séries ou de changer le format d'une série, sans changer le jour de compétition des séries défini ci-dessus.

Les classements utilisés pour la confection des tableaux seront établis en fonction du Classement Permanent par Point Hebdomadaire (CPPH) au 7 AVRIL 2023 (publié sur le site Poona de la FFBaD)

Dans la mesure du possible, toutes les séries se joueront en 2 poules de 4 équipes et 1 rencontre supplémentaire pour chaque équipe en sortie de poule afin de permettre un maximum de match ! Les premiers de chaque poule s'affronteront, les seconds également, etc..

Article 7

Le capitaine doit remettre la composition complète de son équipe au responsable de la rencontre 10 minutes avant le début de chaque rencontre. Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs présents dans le gymnase dès le début des rencontres.

Ainsi, aucun joueur ne peut arriver plus tard que les autres membres de son équipe pour jouer son match et aucun match ne pourra être décalé sous prétexte que le joueur n'est pas encore arrivé.

Pour chaque rencontre, une feuille de composition d'équipe est fournie à chacun des capitaines. La feuille devra être remplie avec la composition souhaitée de l'équipe, puis ramenée à la table de marque.

A noter que les effectifs de toutes les équipes seront affichés en permanence dans le gymnase sur un panneau prévu à cet effet, de sorte que les capitaines puissent composer leur équipe en fonction de l'effectif de l'équipe adverse.

Une fois les feuilles de composition d'équipe récupérées, la table de marque réalisera la feuille de rencontre et distribuera les feuilles de matchs (4 par rencontre, 1 par match) aux capitaines.

A chaque fin de match, la feuille de match devra être renseignée avec le score du match puis ramenée à la table de marque.

La table de marque se chargera ensuite d'établir le résultat de la rencontre en fonction des feuilles de match.

Article 8

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :

- Match gagné : + 2 points
- Match nul : + 1 point
- Match perdu ou forfait : 0 point

Tous les matchs d'une rencontre doivent être joués, même si le résultat de la rencontre est déjà acquis.

Article 9

Barèmes des points de rencontres pour la phase de poule :

Victoire : + 3 points

Défaite : + 1 point

Forfait : 0 point

Si les deux équipes d'une même rencontre sont forfaits, elles marquent 0 point chacune.

Article 10

A l'issue des matchs de poules, le classement final dans chaque poule est établi en fonction du nombre de points de rencontres recueillis.

En cas d'égalité entre 2 équipes, leur classement est déterminé par le résultat du match direct entre elles.

En cas d'égalité entre 3 équipes et plus celles-ci sont départagées au bénéfice de la meilleure différence entre le nombre de sets gagnés et perdus. S'il en résulte une égalité entre 2 équipes, leur classement est déterminé par le résultat du match direct entre elles.

En cas de nouvelle égalité entre 3 équipes et plus, celles-ci sont départagées au bénéfice des points gagnés et perdus.

En cas de nouvelle égalité, les équipes à égalité sont départagées au bénéfice de l'âge du capitaine (l'avantage étant accordé au plus jeune).

En dernier ressort, il sera procédé à un tirage au sort.

Article 11

La date limite d'inscription est fixée au **7 AVRIL 2023**. Le nombre maximum d'équipes est fixé à 20 par jour. Les inscriptions doivent être envoyées par le capitaine par mail à servesclement@outlook.fr, ou directement sur Badnet. Le règlement se fera du Badnet par virement, ou sur place le jour de la compétition.

Article 12

Après la date limite d'inscription, le Juge Arbitre pourra autoriser le remplacement d'un joueur par un joueur non encore inscrit, ou par le transfert d'un joueur d'une autre équipe, avec l'accord des deux capitaines.

Le joueur remplaçant ne devra pas avoir un classement qui modifie la série de l'équipe.

Un joueur blessé en cours de tournoi fera constater sa blessure par le juge-Arbitre, et pourra être remplacé.

Le remplacement sera effectif jusqu'à la fin du tournoi.

Si le remplacement du joueur blessé n'est pas possible et si l'équipe reste incomplète, un match forfait sera comptabilisé pour chaque match non disputé.

Article 13

Le montant des **frais d'inscriptions est de 20€ par joueur**.

Aucun remboursement ne sera effectué après la date d'inscription, excepté sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 5 jours après la compétition.

Article 14

Les logiciels utilisés pour la gestion du tournoi seront Badnet et Excel.

Article 15

L'ordre des rencontres et des matchs est déterminé par le comité d'organisation. L'échéancier du tournoi, affiché le jour du tournoi, est donné à titre d'information et pourra être modifié pour le bon déroulement du tournoi.

Article 16

Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel du tournoi est le RSL Tournay N°3, il sera utilisé en cas de litige entre les joueurs.

Article 17

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase est faute. Tout volant touchant un élément accroché à celui-ci (panneau de basket) est let au service où il sera remis au maximum deux fois et est faute en jeu.

Article 18

Chaque participant devra se faire pointer à la table de marque du gymnase dès son arrivée. Tout(e) participant(e) devant s'absenter du gymnase, quelles qu'en soient la raison et la durée, doit prévenir le juge arbitre, sous peine de disqualification à l'appel de son match.

A l'appel de son nom, tout(e) participant(e) qui ne se présente pas sur le terrain désigné au troisième appel pourra être disqualifié(e) par le juge arbitre, quel que soit le niveau atteint dans la compétition.

Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début du match.

Article 19

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau...) La fourniture des volants se fera au partage entre les équipes.

Article 20

Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

Article 21

Une tenue de badminton conforme aux règlements et circulaires en vigueur de la Fédération Française de badminton est exigée sur tous les terrains.

Article 22

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge Arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les entraîneurs (2 par paire)

Une zone supporter tout proche du terrain sera aménagée.

Article 23

Les matchs seront en auto arbitrage jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre pourra être désigné.

Article 24

L'utilisation de substance et/ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique ainsi qu'à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste officielle des produits dopants est publiée par le ministère chargé des sports.

Article 25

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Article 26

Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail) à adresser à la Ligue Paca de Badminton (competition@liguepacabad.org) sous peine de sanction fédérale.

Article 27

Le Juge Arbitre principal est Jean-François MATHIEU. Le Juge Arbitre adjoint est xxxx.

Article 28

Selon la situation sanitaire le jour du tournoi les organisateurs se réservent le droit de limiter l'accès à la compétition ou d'imposer des règles d'hygiène supplémentaires.

Article 29

La participation au Tournoi par équipes implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.